

# JOURNAL DE LA HAYE.

**DE L'ABONNEMENT.**  
 La Haye. Provinces.  
 Un an, 26 fl. 30 s.  
 Six mois, 14 » 16 »  
 Trois mois, 7 » 8 »  
 Prix des insertions.  
 Premières lignes 1 fl. 50, timbre  
 et 10 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA RÉDACTION,**  
 à La Haye, Lager Nieuwstraat,  
 derrière le Prinsengracht (Noordzijde)  
**BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES**  
 ANNONCES,  
 Chez M. Van Weelden, Libraire,  
 Spui, à La Haye.  
 Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la direction franco de port.

## LA HAYE 27 Février.

La séance d'hier matin, M. Uiterwerf Sterling a démontré le projet de loi financière, dont selon l'honorable membre élargé beaucoup les inconvénients, est surtout destinée à faire contribuer aux besoins extraordinaires de l'état la proportion de leur fortune, les classes aisées des citoyens. Dans une séance précédente, M. den Tex avait fait voir que l'opposition essayée par le projet hors de la mesure précisément de ceux qui par leur position sont le plus en mesure de s'imposer les nouveaux sacrifices que la loi ne s'est pas dissimulé que la mesure proposée atteindrait son but, mais il s'agit du salut de la patrie, a ajouté l'honorable membre pour conserver nos propriétés privées nous résignons sans peine, à perdre une partie pour le tout; comment douter alors, que nous ne nous empressions pas à prêter la main à une mesure qui, bien qu'on ne saurait être mise en comparaison avec les maux et les maux qu'elle est destinée à prévenir. D'ailleurs, exécution calme et prudente, a dit M. den Tex, la mesure sera certainement augmentée la valeur de toutes nos propriétés. L'Angleterre est la seule qui ait été forcée d'avoir recours à un moyen extraordinaire pour faire face aux besoins de l'état, sir Robert Peel abandonna, en 1842, le système des impôts ruineux, et rejeta également le dangereux remède d'une réduction de la rente. Le gouvernement et le parlement reconnaissent unanimement, qu'il fallait demander un impôt à la classe aisée, et l'income-tax fut établi. Il y a peu de temps encore, la reine, dans son discours aux chambres, a déclaré qu'elle prêtait un secours efficace, pour maintenir le crédit public.

M. den Tex, après avoir fait remarquer encore, que dans la situation actuelle de nos affaires, il n'y a pas de salut à attendre de la nation ne s'impose des sacrifices extraordinaires, a défendu ensuite le droit, contesté ces jours-ci par le législatif, d'établir des impôts sous la forme de celui qui a été proposé.

M. Uiterwerf Sterling, dans un discours un membre de la chambre, a déclaré que le projet actuel était préférable à ceux qui avaient été publiés en grand nombre. Cet honorable membre a combattu également l'opinion de ceux de ses collègues qui craignent de ne pas voir remplir l'emprunt voté.

M. Van Ryckevorsel a prononcé un discours étendu en faveur du projet. Il a considéré la mesure comme suffisante pour résoudre nos finances à l'avenir, en tant qu'elle rétablira le crédit public. Ensuite il a démontré que la mesure était équitable, et qu'il s'agit de l'intérêt de la patrie; qu'elle est praticable, parce qu'il y a apparence que l'emprunt sera rempli,

et ensuite, parce que l'impôt, alors même que l'on dut y avoir recours, ne serait rien moins qu'impossible à exécuter, bien que l'orateur ne s'en cache pas les difficultés.

M. Van Ryckevorsel a engagé tous ses collègues à donner l'exemple à leurs concitoyens, en prenant part à l'emprunt ou au don gratuit.

En terminant, l'orateur a émis le vœu, que le gouvernement retranchât toutes dépenses inutiles, et s'occupât, après le règlement de nos finances, d'un système de commerce libéral, et de la révision de la loi fondamentale.

M. Brouwer a également insisté sur la nécessité pressante de mettre un terme à une situation financière pleine de dangers. La mesure proposée lui a paru de nature à atteindre ce but, il ose espérer que le bon sens de la nation en assurera le succès.

M. Boreel van Hogelanden a très-bien démontré, d'abord que la mesure est urgente, et ensuite qu'elle est praticable, et nullement aussi fâcheuse qu'on veut bien le faire accroire. M. Boreel van Hogelanden a également réclamé la révision de la loi fondamentale.

Parmi les discours qui ont été prononcés, on a remarqué encore celui de M. Tresling, qui a fait entendre des paroles empreintes d'un chaleureux patriotisme en faveur du projet, et celui de M. Star Bouman, qui s'est combattu par des raisonnements dont on ne saurait contester le poids, mais qui cependant ne balançaient pas, aux yeux d'un grand nombre de membres, les suites funestes qui résulteraient du rejet de la loi.

M. Corneli a prétendu que le duché de Limbourg devait, à cause de sa situation toute spéciale, ne pas être soumis à l'impôt extraordinaire.

Hier au soir, quatre membres ont prononcé des discours en faveur de la loi. MM. Menso, Scheers van Harenarspel, Norderburgh et Repelaer. M. Luzac a combattu le projet dans un discours fort étendu. Les opinions de M. Luzac et de M. Scheers se rencontraient en ce point, que tous deux se sont montrés énergiquement adversaires d'une réduction forcée de la rente. C'est surtout à cause de cela que M. Luzac a déclaré, regretter d'autant plus de ne pouvoir accorder son suffrage au projet. Les motifs qui déterminent le vote négatif de l'honorable membre sont puisés en partie dans les dispositions mêmes de la loi; mais aussi, en grande partie, dans la circonstance, que le gouvernement n'avait pas voulu promettre la révision de la loi fondamentale.

Dans la séance de ce matin, un membre a porté la parole contre le projet, c'est M. Van Goltstein. MM. Van Heeckeren, Dymaer van Twist, Van Rappard, Hinlopen et Brace ont tous parlé en faveur du projet.

La séance continue ce soir à sept heures et demie.

**Nouvelles des Indes-Néerlandaises.**  
 On écrit de Batavia, 4 novembre. Au mois de juillet der-

nier, les pirates ont attaqué à Amfoeng, à 20 milles environ de Timor Koepang, le baleinier anglais *Sara et Elisabeth*, capitaine Bellinghurst, appartenant à M. Thomas Ward à Londres. Les pirates ont mis le feu au navire après s'être emparés du deuxième pilote John Adams, du troisième pilote Edward Edwards, du mousse Gale et de douze autres hommes de l'équipage, qui étaient allés à terre pour recueillir du bois.

Le pilote Edwards est parvenu à s'échapper des mains des pirates après être resté sept semaines parmi eux, et il est enfin arrivé à Menado avec le secours de pêcheurs. Le malheureux raconte que les pirates leur avaient pris les pieds et les mains, et que c'est ainsi qu'ils ont été conduits à bord du baleinier. Les pirates demandèrent de l'opium, et lorsqu'ils n'en eurent pas à bord, alors ils enfoncèrent toutes les armoires et caisses, prirent tout ce qui leur convenait, comme armes, munitions, limes, voiles, etc., et mirent le feu au baleinier après avoir transporté l'équipage sur un autre bâtiment. Ils firent voile le long de la côte de Timor, et après avoir fait quelques excursions de piraterie, ils arrivèrent, après 7 semaines de course, à l'île de Boeton. Durant la marche, les pirates étaient à leur tour poursuivis par deux gros bâtiments que l'on prenait également pour des pirates, mais qui ne purent parvenir à atteindre le bâtiment où se trouvait Edwards et ses compagnons d'infortune. On passa quelques jours à Boeton où l'on trouva de la poudre d'or.

Edwards ajoute que ces pirates résident à Bolang, et qu'ils ont leurs pirogues se trouvent sur un banc de sable, c'est de là que Edwards a réussi à prendre la fuite dans une petite canoë. Il n'a eu depuis aucune nouvelle de ses malheureux compagnons.

Le gouverneur de Menado a bien accueilli le pilote Edwards et après l'avoir pourvu de ce qui lui était nécessaire il lui a offert le passage sur le brick royal de *Koerier*.

On écrit de Tjansor. Ce soir le 21 octobre, vers six heures et demie, il s'éleva tout-à-coup une tempête, accompagnée d'averses et de grêle comme on ne se souvient guère d'avoir vu ici. Les grêlons avaient la grosseur d'un petit œuf de pigeon, 23 maisons se sont écroulées, une grande quantité d'arbres ont été déracinés, et un nombre considérable d'oiseaux sont tombés morts frappés par les grêlons. Heureusement, vers sept heures et demie la tempête a diminué. Nous n'avons pas encore de nouvelles des environs pour pouvoir dire si le dommage causé aux cultures est considérable.

Avant-hier est mort en cette résidence, âgé de 71 ans et à la suite d'une longue maladie, M. G. Beelaerts van Blokland, ancien ministre des finances et pendant plusieurs années, député à la seconde chambre. M. Beelaerts était actuellement ministre d'état et membre du conseil d'état.

**Traité de l'Angleterre avec les îles Sandwich.**  
 Tandis que les journaux anglais s'indignent de l'occupation de Tatti par la France, le *Journal du Havre* dénonçait le traité conclu par le vice-amiral Thomas, chef de la station anglaise de la mer du Sud, avec S. M. Kaméhaméha, roi des îles Sandwich. Un pareil traité, dit ce journal, est une prise de possession; c'est un asservissement frauduleux du monarque dont, le 25 février 1843, le commandant Georges Paulet avait usurpé la

**LA FLORIDE. (1)**

VI.

**Correspondances.**

Un jeune homme sortit de son appartement de verdure épaisse, et se mit dans l'allée que bien tôt il se vit rencontrer :

— Bonjour, dit-il, mon brave Nizam, dit sir Edward en frappant du pied du serviteur de Jonathan; on peut dormir tranquille lorsque l'on est en compagnie.

— Je m'occuperai toute la nuit, sir Edward, répondit Nizam l'avant-bras appuyé sur le mur de la cabine; nous venons d'apprendre que le Chinois est arrivé.

— Quel Chinois, mon brave Nizam?

— Sir Edward ne put réprimer un mouvement de joie à cette nouvelle; Nizam répondit :

— Voilà qui vous arrange à merveille, n'est-ce pas, sir Edward? C'est une bonne fortune pour vous de quitter ce désert ennuyeux; et si vous la laissez échapper, vous ne la trouverez plus que dans six mois... Ah! diable! j'y songe un peu trop tard; j'ai trop parlé; je crois que j'ai fait une sottise. Le capitaine Jonathan ne pas qu'on s'entretienne de son commerce, ni avec les noirs, ni avec les blancs, ni avec les cuivrés... Faites comme si je n'avais rien dit, sir Edward.

— Nizam, tu es trop fin pour dire une sottise, et tu ne l'es pas assez pour me mentir. Tu veux m'engager à partir, dans l'espoir que je t'emmènerai avec moi, n'est-ce pas sincère, et je t'en donne ma parole de compatriote, tu ne t'en rendras pas.

— Sir Edward, si vous le prenez sur ce ton, je vous parlerai avec franchise. Oui, je sens que j'ai vécu trop longtemps ici; mon humeur est vagabonde; on ne peut pas rester en Indes et en Angleterre pour aimer longtemps le même logis. Un seul lien me retenait à cette maison, je m'étais attaché à miss Elmina; elle a douze ans, elle est venue ici; j'ai vu grandir cette belle demoiselle, et si j'avais voulu, j'aurais pu l'épouser; mais elle a été mariée à un autre homme, et j'ai vu de près que ce mariage n'est pas si bon que l'on dit. Vous devinez bien, sir Edward, qu'à mon âge et dans ma condition de simple serviteur, mon affection pour miss Elmina ne doit être qu'une amitié respectueuse.

— Vous continuez encore assez vil pour me faire regarder comme un malade, et pour me parler de changement qui est opéré dans le caractère de miss Elmina; quand j'étais assis comme un esclave au pied de ma jeune maîtresse, elle me regardait avec une émotion de joie ou de terreur, en lui

contant mes aventures de chasse, je n'aurais pas échangé mon siège de gazon pour le trône de sir William Bentinck. Souvent j'ai risqué ma vie là-bas, bien loin d'ici, en essayant de découvrir au fond d'une vallée inconnue et pleine de périls le rocher nu où le père d'Elmina, le courageux Arthur Jonathan, a gravé le nom de sa fille pour insulter les lions et les stéphanes. Je savais que cette découverte me serait payée d'un serment de main et d'un sourire d'ange; et cette idée m'aurait fait courir à travers toutes les griffes et toutes les crinières du désert. Maintenant c'est fini. Mon bonheur était modeste, n'est-ce pas, sir Edward? Eh bien! je m'en contentais; il suffisait à ma vie; il ne me laissait rien à désirer. Me voilà retombé dans mon néant. Je ferai mon devoir de serviteur fidèle tant que j'habiterai sous le toit du capitaine Jonathan; mais à la première issue qui s'ouvrira devant moi je le prierai de me rendre la liberté de la mer.

Aux lieux douteux que les étoiles venaient par les éclaircies des arbres, sir Edward vit couler quelques larmes sur les joues bronzées de Nizam.

Le serviteur s'avança jusqu'à la lisière de la terrasse, et après avoir regardé quelque temps l'habitation, il fit à sir Edward le signe de main qui signifie, avancez.

En cet endroit, les branches des acacias s'arrondissaient, et leurs extrémités battantes touchaient le terrain au-dessus de la terrasse; on voyait sans être vu, derrière ce rideau naturel.

Sir Edward suivit des yeux un second signe indicateur fait par Nizam, et vit un tableau vivant qui donnait un charme ineffable aux tableaux animés de la plus belle des nuits.

Un seul kiosque de la façade avait soulevé sa persienne, et le balcon était doucement éclairé par les lumières intérieures et par les constellations, si brillantes à cette heure, qu'il semblait que le soleil s'était divisé en mille fragments dans le ciel, et ne l'avait pas abandonné. L'ovale de ce cadre aérien faisait ressortir, dans un relief lumineux, le groupe de deux jeunes femmes appuyées sur le balcon et regardant la campagne. Même à cette distance, il était facile de comprendre que le spectacle de la nuit n'absorbait pas exclusivement leur pensée, car les paroles qu'elles échangeaient à l'oreille avaient le mystère de confidences et ne formulaient pas, sans doute, les intimes élan d'un enthousiasme adressé aux magnificences de la nuit.

— Sir Edward, dit Nizam, je vais voir si miss Elmina honore son serviteur d'un salut de sa main; je vais passer devant la maison, tête basse comme si je n'avais rien vu. J'ose vous prier, sir Edward, d'ignorer demain devant le capitaine Jonathan ce que je vous ai dit sur l'arrivée du vaisseau à la baie d'Agou.

— Nizam, dit sir Edward, j'ai besoin de toi; tu resteras à la Floride, pour moi, maintenant, si tu ne veux plus y rester pour les autres. Entends-tu? j'ai besoin de toi.

Nizam fit un geste d'acquiescement équivoque, et sortit des allées, cheminant comme au hasard dans une tournée d'inspection nocturne; sa tête se releva tout à coup, une voix tombée du ciel venait de l'appeler par son nom. Il s'élança d'un bond au balcon d'Elmina. La jeune fille se pencha en dehors de la rampe, et prenant son organe le plus caressant :

— Nizam, dit-elle, je sais que le navire du Chinois est arrivé ce soir. Vous venez et rendez au jour, n'est-ce pas?

— A présent, s'il le faut, miss Elmina.

— Non, au jour, cela suffit. J'ai une commission à vous donner.

— Donnez, miss Elmina, je vous écoute de la tête aux pieds. Tout mon corps est une oreille quand vous me parlez.

— Vous choisissez pour moi deux *talis* de perles, et deux colliers de corail; deux pièces de mousseline fine à paillettes d'or et deux pièces de guingam rayé; tout par deux, entendez-vous?

— Oui, miss Elmina.

— Si vous trouvez deux beaux *saris* mouchetés, vous les prendrez aussi... Voilà, tout, Nizam.

— Vous n'avez rien autre à me dire, miss Elmina?

— Rien autre pour le moment.

— Vous ne voudriez pas écouter mon histoire de lion et de...  
 — Ah! il est trop tard pour écouter des histoires... Adieu, mon brave Nizam; à demain. N'oubliez pas surtout les deux coffres de corail.

— Je n'oublierai rien, miss Elmina?

Nizam fit un salut respectueux et entra dans la métairie.

Quelques instans après, l'une des deux jeunes femmes quitta le balcon du kiosque, mais sir Edward ne distingua pas si c'était Rita ou Elmina. Un jeune homme, marchant avec précaution dans l'ombre des corolles saffrantes de la Floride, lança quelque chose de lourd et d'informe qui tomba sur le balcon. La jeune fille, restée dans la cage du kiosque, ramassa ce qui lui était envoyé, s'inclina comme pour remercier, et bientôt tomba la persienne, elle disparut.

Sir Edward qui ne dissimulait pas une vive émotion lorsqu'il était seul, croisa ses mains par dessus la tête en se disant à lui-même : voyez donc ce drôle de Lorédan, comme il me trompe! et comme je me suis trompé aussi! Il est plus heureux que je ne croyais. On accepte les cadeaux à minuit.

Il pensa qu'il était inutile de retourner au fond des massifs d'arbres, où il avait laissé son ami. Cependant, comme ce détour n'allongea pas trop son dirigea olémin, il se machinalement de ce côté, en réfléchissant sur la perfidie des hommes et des amis.

Un corps plus noir que l'ombre, et placé en travers sur l'allée étroite, se fit reculer un pas. A cette heure, et dans ces régions, toute chose qui n'est pas morte est un ennemi. Sir Edward reconnut bientôt la place où il avait laissé Lorédan; et c'était Lorédan lui-même qui, au bruit des pas, se releva pour rejoindre son ami.

— Ah! c'est vous, Lorédan, dit sir Edward avec une voix qui diminuait l'étonnement à chaque syllabe.

— Qui donc voulez-vous que ce soit? dit le jeune homme, en étendant une main qui en cherchait une autre.

— C'est juste, dit sir Edward, il me semblait que je vous avais laissé plus loin.

— Je n'ai pas changé de place...

— Ah! vous m'avez attendu, là, immobile... Je croyais vous avoir vu tantôt passer devant la maison... je me suis trompé... la nuit est la mère des erreurs.

— Avec-vous appris quelque chose d'intéressant pour nous, dans votre entretien avec l'intendant de Jonathan?

— Nous causerons de cela, demain. Il est fort tard. Séparons-nous... La sentinelle du fossé nous regarde avec inquiétude... dans les ténèbres, rien ne ressemble plus à des ennemis que des amis. N'attirons pas une balle de venaison de ce côté. Respectez le sommeil de ces jeunes gens qui dorment



souveraineté, et à qui l'amiral Thomas n'a restitué ses états que pour le lier à la suzeraineté britannique par la convention du 31 juillet. L'indépendance des îles Sandwichs, publiquement reconnue, est selon le Journal du Hâvre confiscuée par cet acte.

**Articles contenus dans la conférence entre S. M. Kaméhaméha III, roi des îles Hawaï et son conseil, et le vice-amiral Thomas commandant en chef des forces navales de S. M. B. dans le Cœan Pacifique, agissant au nom de S. M. Victoria, reine d'Angleterre.**

Art. 1er. S. M. Kaméhaméha III jure ici solennellement d'accorder aux sujets de S. M. B. demeurant dans ses domaines, sa protection, et de leur donner tels droits et privilèges qui sont ou seront à l'avenir accordés aux sujets ou citoyens de la nation la plus favorisée.

Art. 2. Le gouvernement de S. M. B. ayant fait visiter par ses navires de guerre les îles Hawaï, avec l'intention d'accroître et de resserrer l'amitié et la confiance mutuelle et d'engager un commerce également avantageux aux deux pays; les capitaines desdits navires ayant rempli les engagements du gouvernement britannique, en fournissant d'utiles conseils et des informations détaillées sur des points contestés, ce qui ne pouvait être obtenu que par l'entremise d'un interprète convenable et compétent, S. M. Kaméhaméha III et ses chefs réunis en conseil, sensibles à de tels avantages, s'engagent à accéder avec empressement une entrevue au capitaine de tout navire de guerre anglais visitant ses domaines, sur une demande indiquant l'objet de l'audience; il ne permettra pas qu'aucun obstacle empêche ces capitaines de se mouvoir d'un interprète compétent, étant agréé en garanti que les interprètes des deux partis promettent de s'acquitter avec exactitude de leur devoir.

Art. 3. Sa Majesté ayant ordonné par un rescrit public dans la langue du pays et en anglais, et rendu authentique par les signatures des autorités constituées agissant conformément aux pouvoirs dont elles ont été investies par le roi Kaméhaméha III, d'annuler l'arrêt fait sur les propriétés de M. Charlton, consul de S. M. B. aux îles Sandwich, lequel arrêt avait été fait à la demande d'un individu ne demeurant pas dans les limites des domaines de Sa Majesté; cet arrêt ayant eu son effet pendant l'absence du plaignant et de l'accusé, toutes les propriétés saisies par le gouvernement et appartenant réellement personnellement à M. Charlton ayant été restituées, S. M. affirme qu'en pareil cas le procès ne sera pas reporté devant sa cour, mais il se livre à la justice du gouvernement britannique pour punir ces actes, toutes les fois qu'il y aura besoin.

Art. 4. Des circonstances étant survenues dans lesquelles des sujets anglais ont été dérangés par des offenses mineures et injustes et impartiales, S. M. s'est engagée qu'à l'avenir aucun sujet britannique ne sera arrêté, ni moins d'être enquerelle ou en danger, et alors seulement pour la sécurité de sa personne. À l'avenir, toute facilité comme maintenant sera accordée à tout individu remplissant les devoirs de consul de S. M. B. pour prendre communication des faits ou en cas d'impossibilité pour ce dernier de faire cette enquête, les mêmes privilèges seront accordés à n'importe quel sujet anglais nommé par le consul pour cet objet.

Art. 5. Dans le but d'éviter au roi et à ses autorités le dérangement insupportable des jugements à rendre pour apaiser les différends qui pourraient s'élever entre les Anglais et autres demeurant dans le pays, ou entre les premiers et ses propres sujets, il est convenu que quand de pareils faits ne pourront s'arranger par arbitrage, mais qu'il sera jugé nécessaire d'avoir recours aux lois du pays, un jury sera convoqué. La moitié de ce jury sera formée de sujets anglais désignés par le consul, et qui tous devront, avant le jugement, prêter serment qu'ils n'ont pas d'opinion formée d'avance sur le fait (*prejudged the case*), et qu'ils ne sont ni directement ni indirectement intéressés dans la cause qui est appelée devant eux.

Art. 6. Sa Majesté Kaméhaméha III ayant publiquement et solennellement déclaré que jamais son intention n'avait été d'insulter Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne, ni d'injurier aucun de ses sujets, le roi est prêt, ainsi que son conseil, à fournir comme preuves, à quiconque sera au moment consul accrédité, ou à toute autre personne agissant en son lieu et duement autorisée; une communication directe pour faciliter l'arrangement devant les cours compétentes, de tels cas importants concernant des sujets anglais que le consul ou l'agissant en son lieu croirait être son devoir de mettre sous les yeux du gouvernement des îles Sandwich, d'après la responsabilité qu'il a à l'égard de son gouvernement. Après avoir il en référera à son gouvernement.

Art. 7. Comme l'emploi d'un consul dont le devoir est de protéger les droits et privilèges de la nation qu'il représente, ainsi que de décider des disputes qui existent entre les deux nations, est un emploi qui a été prouvé, par la pratique de toutes les nations civilisées, être mutuellement avantageux à l'accroissement des rapports commerciaux entre deux nations, et pour éviter un recours inutile au gouvernement local pour des affaires de peu d'importance, Sa Majesté, poussée par un désir sincère de donner un témoignage non équivoque de son intention de conserver des relations amicales avec un pouvoir qu'elle a appris à aimer et à respecter, jure pour elle et ses successeurs qu'elle sera toujours prête à reconnaître les droits des personnes légalement constituées pour remplir ce charge de consul anglais. Qu'elle lui accorde, pour ce service, au près de sa personne ou de son conseil, toutes les fois qu'il sera nécessaire, de présenter quelque plainte de la part des sujets anglais, et de réserver à elle seule le pouvoir de proposer la nomination d'un témoin, durant l'absence de tel consul, qui, comme elle est prête à le prouver, a violé ses lois, et dédaigné son autorité ou fait du bruit, dans le royaume, ou pour d'autres raisons valables,

qu'elle exposera aux yeux du gouvernement anglais. Elle garantit pour l'avenir à toute personne nommée par *indivim*, sans opposition ou empêchement, l'immunité et la protection à laquelle un consul a droit par les lois des nations, et toute la liberté et la sécurité de son caractère, conformément de tous ses devoirs.

Art. 8. Il est mutuellement convenu que pour toute réclamation ou plainte de la part des Anglais non-mentionnés dans les articles précédents, on aura recours à l'adecision du gouvernement de S. M. B.; que ces réclamations seront portées on par les représentants de S. M. Kaméhaméha III, près la cour de Saint-James, ou de toute autre autorité que le gouvernement anglais, après complète information et mûre délibération, jugera convenable de proposer.

Art. 9. Afin d'éviter de donner aucun préjudice à S. M. B. par aucune partialité exercée par le gouvernement hawaïen envers des sujets britanniques, S. M. Kaméhaméha III affirme que lorsqu'un appel concernant les intérêts ou la propriété d'un sujet anglais résidant dans ses domaines sera porté devant elle ou devant ses juges, aux sessions prochaines, le témoin anglais ou son remplaçant, accompagné d'un interprète, pourra être présent à ces discussions, et il sera libre de donner ses avis sur le point en litige.

Art. 10. Tous les articles précédents sont sujets à l'approbation, et la ratification et à la modification du gouvernement britannique. Ils ne dérangeront aucun des traités ou arrangements faits par les ministres de S. M. avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, et rien de ceci ne la dépouillera d'aucun des droits reconnus à un souverain indépendant.

En foi de quoi et comme témoins, nous avons tous posé notre signature à Honolulu, île de Sahu, le 31<sup>e</sup> jour de juillet de l'année de notre Seigneur 1843.

Signé, KAMEHAMÉHA III.  
N. KEEWAHIOU.  
R. THOMAS.

Signé en présence de:  
G. P. Judd Secré, interprète du gouvernement; J. C. BIRD ROOKE, interprète de l'amiral; J. PINNON, secrétaire du commandant-en-chef des forces navales de S. M. B. dans l'Océan Pacifique.

### Un assassinat politique.

ANCONE, le 6 février. Un triste événement, l'assassinat du juge Alessandrini, de la commission extraordinaire, a rempli hier au soir notre ville de bruit et de craintes.

Parmi les membres du tribunal exceptionnel chargé de procéder contre les prisonniers politiques, et qui poursuit toujours ses opérations, soit à Bologne, soit à Ancône, le juge Alessandrini était signalé, à tort ou à raison, comme celui qui sévissait avec le plus de rigueur contre les inculpés.

Connaissant lui-même l'état de l'opinion publique, et appréhendant le danger réel auquel cette opinion l'exposait, il s'était décidé à ne jamais sortir sans se faire accompagner d'une escorte. Mais cette précaution même n'a pu le sauver, puisque hier, vers quatre heures, tandis qu'il descendait la rue St-Augustin, accompagné de deux gendarmes, un masque s'élança sur lui et lui enfonça un poignard dans le dos. La foule ouvrit ses rangs à l'assassin, qui se confondit bientôt avec les autres masques qui encombraient la rue. La police n'a pas même essayé de découvrir le meurtrier.

L'état de la victime est désespéré. Le délégit a décrété la suspension des divertissements du carnaval.

On a expédié un courrier à Rome pour y porter cette nouvelle.

### Perte d'un steamer en mer.

On écrit de Margate, 23 février: Le steamer en fer *Elberfeld*, capitaine Stranack, allant de Rotterdam à Londres, a sombré hier à environ 30 milles de Nord-Foreland. Le capitaine Stranack, M. Bush, l'ingénieur et 9 hommes de l'équipage, ont été assez heureux pour se sauver et sont arrivés ici ce matin, à bord d'une galiote qui les avait recueillis. Trois hommes de l'équipage ont été noyés.

Ce navire appartient à la *General-Steam-Navigation-Company* de Londres.

Des lettres de la Bessarabie, reçues par un journal allemand, assurent que l'armée russe cantonnée dans cette province a reçu l'ordre de se tenir prête à marcher au premier signal. On croit que cet ordre a pour objet l'occupation de la Moldavie, pour le cas où la fermentation qui règne dans cette province prendrait un caractère hostile à la Russie.

profondément...  
— Edward, depuis deux heures, toute la famille dort, j'en suis sûr. Ce n'est pas bien de transgresser déjà les réglemens de la maison... Voilà nos deux sauvages qui nous attendent, le flambeau à la main. Adieu, Edward, à l'aube je serai à vous.  
— Oni, je veux que demain le soleil assie à mon lever.  
— Ainsi, bâtons-nous de dormir, Edward.  
Très bien, Lorédan, j'attendais, pour vous quitter, quelque chose qui ressemblât à une plaisanterie. Rien n'est triste comme un adieu donné et reçu tristement.  
— Ah! que vous êtes heureux, Edward, de sourire à tout, avec cette insouciance étourderie...  
— Eh mon Dieu! Lorédan, prenez cette habitude, comme moi. Le propos le plus léger peut couvrir l'action la plus grave. Il y a dans le *Liki* cet axiome: *La parole gaie sort toujours d'un cœur sérieux.*  
— C'est bien, Edward, vous vous êtes trahi. Je vous connais maintenant.  
— Non, mais vous me connaissez. Adieu.

### Str Edward à Lorédan de Gessin.

Midi, sous un bananier d'Agao.

« Ce matin, à votre réveil, vous m'avez maudit, cher Lorédan. J'ai l'habitude d'être maudit la veille et le lendemain. Aussi je m'inquiète fort peu du premier mouvement de colère que je donne à mes amis. Vous avez donc trouvé ma chambre vide; vous êtes descendu dans la grande salle, vous m'avez appelé autour d'*Houing-Clip*, et je ne vous ai pas répondu. Enfin, le capitaine Jonathen vous a annoncé que j'étais parti. Pour le coup, le sang de votre cœur s'est arrêté; vous avez regardé autour de vous, et votre isolement était affreux. Voilà comment l'amour traite les hommes les plus forts; n'aimez pas, et vous serez un chêne; aimez, et vous serez un roseau. Rassurez-vous, mon frère ami, je continue à veiller pendant votre sommeil.

« Avant l'aube, j'étais déjà dans la grande salle, courbé sur l'échiquier, dans l'attitude d'un penseur qui s'est fait son univers avec soixante-quatre cases de bois, et qui ne voit rien au-delà. Je savais que les travaux de la journée reveillaient de bonne heure le capitaine Jonathen. Je ne me suis pas trompé, il est descendu et m'a trouvé enseveli dans mes calculs. Dieu sait ce qu'il m'en coûte pour tromper ainsi cet excellent homme; mais je serai aboué en faveur de mes intentions. Avant que Jonathen ouvrit la bouche, je lui ai dit: Capitaine, vous me voyez tout absorbé par une affaire importante: je tiens en ce moment un jeu de hasard; c'est le chef-d'œuvre de Labourdonna. Avec de la patience, je reconstruirai tous les coups.

« Figurez-vous, capitaine Jonathen, que dans cette incroyable partie, M. de Labourdonna, arrivé à certaine position, frappa la table avec son poing et dit à son adversaire: — *Vous êtes MAT forcé en neuf coups!* — Et la prédiction du grand homme s'accomplit. Le jour où je montrai ce miracle au Branime Taulj, à Elephanta, il s'écria: Le Dieu bleu s'est incarné une onzième fois en joueur d'échecs!

« Vous voyez d'ici la joie et la stupefaction de Jonathen, cher Lorédan. Il avait oublié le navire du Chinois et son commerce d'échanges; il suivait les tâtonnemens de mes pièces; il retenait son souffle de peur de me troubler dans mes souvenirs. En ce moment, Nizam est entré pour prendre les derniers ordres du capitaine. Mon étonnement a été parfaitement joué lorsque Jonathen m'a annoncé l'arrivée de son échangeiste dans la baie d'Agao. Je me suis levé vivement, et je lui ai dit: — Capitaine Jonathen vous nous avez donné une noble hospitalité; le moment est venu de vous en témoigner toute notre

reconnaissance. La voie de la mer nous est ouverte. Nous partons, et sur quelque terre que le hasard nous jette, croyez bien que nous conserverons éternellement le souvenir de votre accueil paternel.

« J'ai mis beaucoup de feu dans ces paroles, cher Lorédan, parce qu'au fond elles sortaient du cœur; elles manquaient seulement d'à-propos dans leur sincérité.

« Jonathen regardait l'échiquier et préparait sa réponse, lorsqu'un incident inattendu est venu m'apporter un secours victorieux. Le jeune Willy est entré avec sa vivacité de sauvage, et se posant devant moi, ses mains dans ses poches, il a dit d'un ton plein de feu: — *Nom, vous ne partirez pas!* Cette séparation trop prompte affligerait mon père et nous tous. N'étes-vous pas bien ici? Mlle Rita, la sœur de votre ami, est déjà presque la sœur de la mienn; nous vivons à la même table et sous le même toit. La solitude resserre les liens de l'amitié en quelques jours et change les amis en parens. Sir Edward, vous ne partirez pas; nous vous le défendons.

« Vous direz sans doute comme moi que ce langage de Willy était la nature à m'édouner. Willy a vécu jusqu'à présent au milieu de nous en vrai sauvage; il nous évitait même avec un soin réfléchi. Tout-à-coup ce Makida, sorti de sa tanière, me surprit les mains et nous emprisonna dans ses bois, comme un canibale fait de ses prisonniers. Ici la proposition de Willy et le silence approbateur de Jonathen m'eussent contrarié dans mes vues, je me serais défendu avec feu. Mais tout cela me mettait trop à l'aise; pour obtenir de ma part la moindre objection. J'ai répondu par un long discours, dont je vous épargnerai l'ennui, et qui se résume ainsi: Nous resterons.

« La figure de Jonathen a rayonné de joie: décidément, je lui suis nécessaire et même indispensable; je m'étais bien jugé, amour-propre à part.  
« Alors j'ai reçu une illumination d'en haut. Capitaine Jonathen, lui ai-je dit, j'espère que vous m'accorderez une faveur, si je vous jure que j'en usurai avec les plus grandes précautions. Permettez-moi de saisir, votre convoi et vos domestiques jusqu'à la baie d'Agao; j'ai habité trois ou quatre ans Macad et Canton; je parle la langue de votre capitaine échangeiste qui, probablement, n'est qu'un Chinois des îles de la Souvel; je connais par lui les différens ports où il s'arrêtera, et j'écrirai à son bord quelques lettres pour donner de nos nouvelles à nos familles. Comptez sur ma prudence, capitaine Jonathen.

« Cette proposition a été accueillie sans difficulté, Jonathen m'a donné même quelques commissions secrètes; et Willy m'a dit que cela le dispensait d'accompagner aujourd'hui le convoi jusqu'à trois milles du rivage, puisque le mandarin sir Edward voulait bien diriger, cette fois, les opérations de la Floride.

« À l'aube, nous sommes partis à cheval, moi, et Nizam. J'ai revu avec une joie indicible les rives de *Lampida-Serom*, et cet éternal regard de tamarins, où nous avons treuvé nos savares de naufrage. Aux limites des bois, nous avons fait halte. Il est défendu à Nizam d'aller plus loin; les domestiques noirs, en costume primitif, ont seuls le privilège de se montrer à l'équipage du navire. Ils sont sensés faire les échanges pour leur compte. Nizam surveille de loin les opérations, et son œil de confiance est Neptunio.

« Maintenant, vous allez voir combien je devais attacher d'importance à ma descente à la baie d'Agao. D'abord, je vais étudier à fond ce mystérieux commerce de la Floride; sur lequel je fais reposer, dans d'espérances pour votre avenir. Ceci est mon secret. Ensuite, j'attends ici les lettres que vous allez écrire en quadruplicate, et que vous enverrez demain à Nizam.

Ces lettres seront adressées à votre père; elles calmeront ses inquiétudes et lui promettent, comme chose positive, ce qu'il attend pour vivre avec honneur. En promettant ainsi, nous réussirons indubitablement. Le moyen est

Le *Standard*, répondant à un article du *Times* qui se plaint que le roi de Prusse a cause des mesures contre les réfugiés polonais, soutient que la politique du roi de Prusse est plus douce envers eux que celle de son prédécesseur.

Le roi de Prusse a cause des mesures contre les réfugiés polonais, soutient que la politique du roi de Prusse est plus douce envers eux que celle de son prédécesseur. Le roi de Prusse a cause des mesures contre les réfugiés polonais, soutient que la politique du roi de Prusse est plus douce envers eux que celle de son prédécesseur.

Le budget anglais de l'année financière 1844-1845 (du 1er mars au 28 février) fixe le chiffre de l'armée anglaise à 160,000 hommes, 531 seulement de moins que l'année précédente. Ce chiffre 29,362 hommes servent dans les Indes-Orientales, sont à la charge de la compagnie. Les dépenses pour l'équipement et l'entretien de ces troupes s'élèvent à 4,890,000 liv. sterl. dont 3,910,598 à la charge du budget de l'année, 939,906 à celle de la compagnie des Indes.

### Opinion des journaux anglais sur la prise de possession de Taïti.

La prise de possession de Taïti par l'amiral Dupetit-Thouars est l'objet des réflexions les plus amères dans les journaux anglais. Les uns se récrient contre la violence de la France; d'autres contre la faiblesse du gouvernement anglais; quelques-uns s'apitoient sur le sort de la reine Pomaré, que les Français ont traitée sans aucune galanterie.

Voici quelques extraits de ces journaux:

*Morning Advertiser*. — Quant à l'opinion de l'Angleterre, un journal français, les Français ne s'en soucient guère, de manière que le droit des nations sera violé, les règles de la morale impudemment foulées aux pieds, afin de plaire aux yeux de la guerre en France! Nous concevons que notre gouvernement veuille tolérer un si inique procédé. Offrir protection à une pauvre reine sans défense et la dépouiller de ses domaines est assurément, parmi les nations civilisées, un acte qui n'a son pareil dans les annales de l'histoire.

— Le *Morning Post* s'exprime ainsi: Nous avons donné tous les détails qui sont parvenus en France. Qu'on se le rappelle toujours, cela n'est rapporté que par les autorités françaises. La manière dont est traitée la question, de l'autre côté du canal, nous justifiera de hautement à notre tour; mais toute grande que soit la provocation, nous n'essaierons pas de donner notre opinion, jusqu'à ce que la version anglaise nous soit parvenue. Ce sujet présente un aspect si grave; qu'il n'est pas convenable de discuter sur des témoignages douteux, et sous l'influence d'une irritation momentanée.

— Après l'irritation du *Morning Post*, voici la menace du *Sun*:

La nouvelle de la prise de possession de l'île de Taïti par l'amiral Dupetit-Thouars, au nom du roi Louis-Philippe, a été l'objet des conversations les plus animées entre les personnes qui entretiennent des relations commerciales avec les îles du Mer du Sud. On ne doute pas que cette affaire ne donne lieu des négociations d'un caractère peu amical entre les gouvernemens de France et d'Angleterre. Les conseillers légaux du cabinet avaient déjà adressé des remontrances au cabinet des Tuileries au sujet du traitement qu'avait éprouvé la reine Pomaré. Maintenant il y aura de nouvelles remontrances et peut-être même quelque chose de plus. Cette prise de possession

encore au ciel; il tombera. Nizam part d'Agao au milieu de la nuit: il portera ma lettre et vous la mettra confidentiellement. Fixez-vous à lui. Le brave serviteur m'est dévoué. Je suis resté ici quelques jours, assez heureux pour être de quelque utilité au capitaine Jonathen.

« Votre vraiment dévoué,  
« EDWARD. »

« P. S. J'ai ouvert ma lettre avant de vous l'envoyer, et je puis ainsi donner quelques détails sur ma journée. J'ai vu le capitaine chinois. J'ai mon costume de tartare de Zé-Hol; en me donnant une origine mêlée russe, de tartare et de chinois, j'ai pu me dispenser d'avoir les yeux taillés à certaine façon, et mon brave homme a été fort hospitalier envers moi. Nous avons échangé quelques paroles, fort peu; les Chinois sont avertis de ces phrases, comme si elles étaient d'argent. Celui-ci renchérit sur ses compatriotes. Il regarde comme perdu le temps que l'on emploie à parler.

« Au fond, les Chinois ont raison d'économiser ainsi les syllabes; avec leur seule, ils disent tout. C'est à eux de parler, ce sont les adjectifs, les articles nous font perdre deux ans de notre vie à les prononcer. Les Chinois avec leurs monosyllabes et leur langue décharnée, vivent dix ans de plus que nous. Ce capitaine échangeiste a découvert qu'un nom en deux lettres, contenant les noms propres de son pays, est beaucoup plus long, au lieu donc de dire *Lé ou Li*, ou *Hé ou Xi*, il ne s'appelle *paï de taï*. J'en ai donc écrit d'un pays qui n'existe pas, et que je parle à un homme qui a un nom, par économie; sa signature est un accent aigu.

« Cette créature fantastique de raffie à l'humanité que par un amboncessif de l'argent. J'ai saigné en lui faire ma centaine de piastres espagnoles; je lui ai payé d'avance, avec une largeesse britannique, le port des quatre lettres qu'il doit déposer ou faire déposer pour vous à Ceylan, Cape Town, à l'Ile-France et à l'Ile-Bourbon. Je lui ai promis de doubler de port de lettres à son retour. Il m'a rendu deux paires de bracelets merveilleux: ce sont de beaux chaînes de corail, fortement tressées, comme les portent les déesses. La chaîne de Sava au pagoda de Bangalore. Ces bijoux méritent d'être ornés par les dames de tout le monde de la Floride. Nizam vient de les suspendre au cou d'Edmond; il a prononcé le nom d'Elmina, en désignant le chemin de l'habitation. L'intelligent animal a roucoulé un cri de joie qui signifiait: Je comprends, et je disparaiss comme l'éclair.

« J'attends vos lettres.

Lorédan de Gessin à sir Edward.

« Il y a des actions de grâces qui attendent encore une expression dans la langue humaine; ce sont celles que je vous dois, noble ami. Le bon Dieu acquitte de votre commission avec cette finesse exacte qui accorde sa mesure entre eux le geste, le maintien et le regard. Aujourd'hui, après avoir reçu quatre lettres à mon père, je rougirais de moi, si je vous entretiens de toute autre chose, étranger au devoir sacré que je viens de remplir. Il est heures de saint récritement que la pensée profane la plus impérieuse ne peut pas troubler.

« Ces quatre lettres contiennent ma vie: vous l'avez si bien comprise, que vous n'avez voulu confier qu'à vous-même le soin de les diriger dans la voie la plus sûre. En les remettant entre vos mains, il me semble déjà que mon cœur les reçoit.

« Je vous salue les mêmes.  
(La suite à demain.)



Amiral Dupetit-Thouars est un événement d'autant plus remarquable que dans ces derniers temps le commerce britannique avec Taïti avait pris de grands développemens et était devenu très-actif et lucratif.

Maintenant les protestations et les récriminations du missionnaire Pritchard et le consul anglais avaient rendu comme sérieuse la promesse faite par le gouvernement de respecter l'indépendance de la reine Pomaré. Sous ce rapport ils avaient imité l'exemple du capitaine Nicolas qui avait laissé séduire par ces promesses et qui plus tard avait risqué publiquement dans des dépêches insérées sous le nom de M. Gosse dans les journaux ministériels français. Il est toutefois que l'on sache que ces dépêches sont arrivées au ministre de la marine de France. Ce tissu de mensonges et de calomnies contre les Anglais, en un mot, ce tableau de l'opinion de la France et de l'humiliation de l'Angleterre, la reconnaissance que l'on témoigne à lord Aberdeen, les concessions qu'il a faites à la France. Nous demandons au consul et à l'amiral anglais n'ayant pas d'instructions. Pourquoi ils ne s'ajoutent pas que leur gouvernement abandonnerait la France les îles de la Société.

Quoi leur a-t-on laissé prendre une position fautive, qui a attiré la rixe de la presse, et des écrivains officiels de France, parce qu'ils ont voulu résister aux empiétemens d'une puissance rivale. Le gouvernement anglais se vante de posséder le gouvernement français, pourquoi donc les journaux français publient-ils des dépêches qui compromettent le caractère d'un consul et d'un officier supérieur britannique, et que ces fonctionnaires, vu leur éloignement, ne peuvent résister. Si le gouvernement français avait de justes plaintes contre le capitaine Nicolas et M. Pritchard, il s'adresserait au gouvernement anglais; mais il était déloyal d'insulter et de calomnier ainsi des absens, qui ne pouvaient répondre; car l'amirauté et le Foreign Office ne protègent guère leurs officiers qu'ils ne leur envoient des instructions.

### Journal des Débats et le Globe au sujet de M. Thiers.

dans les Débats: Nous avons en fait le mot, le vrai mot, la proposition de M. de Rémusat. Il s'agissait bien vraiment de la réforme parlementaire. Il s'agissait d'avoir une séance de discussion sur la démission de l'honorable M. de Salvandy, et on nous a vu grand triomphe, bel emploi du temps de la chambre! Nous avons justice aux auteurs qui s'étaient dit: on distribue à la France les rôles dans cette petite pièce. M. Odilon-Barrot a bien joué son rôle constitutionnel en demandant de simples explications au ministère, et M. Thiers, qui avait pris pour sa part le rôle difficile et inconstitutionnel de jeter la royauté dans le débat, s'en est tiré avec sa dextérité ordinaire. M. Odilon-Barrot n'a pas l'esprit assez lesté et la parole assez agile pour passer entre quelques propositions oratoires, une violence contre l'irresponsabilité de la couronne, la gravité de son caractère et la solidité de ses principes à cette sorte de habileté. Ce que la charte ne lui permet pas de dire franchement, il aime mieux ne pas le dire du tout. Il lui faut une discussion, libre, nette, le grand jour des débats, et un adversaire qui ait le droit et la possibilité de répondre. Ce sont toutes choses dont M. Thiers se fort bien. En sa qualité de chef de l'opposition modérée, il ne se borne pas à prendre la couronne à partie. Personne ne possède sur le fait plus de droit de s'appuyer sur les principes de la charte pour les violer, et de mettre en discussion ce que la loi défend de discuter. On dirait que M. Thiers trouve pas dans de simples ministères des adversaires dignes son attention; il frappe à la tribune, mais pour que les autres portent ailleurs; il discute, mais avec un adversaire qui ne se présente pas devant lui; il oublie, ou il fait semblant d'oublier, que la charte est à la chambre; il se transporte aux Tuileries, par un moyen sur d'avoir les applaudissemens de l'opposition et des loges des journaux de la gauche, mais non moins sûr, qu'il ne peut compter sur la majorité, sans laquelle M. Thiers le sait bien, il n'y a pas de gouvernement possible. Nous ne dirons rien d'un débat, nous ne défendons pas la couronne contre M. Thiers; ce serait reconnaître que M. Thiers a eu le droit de l'attaquer. L'honorable M. de Salvandy a donné l'exemple d'une discussion que nous imiterons. Oui, l'opposition avait espéré que cette entraine M. de Salvandy dans d'inconvenantes explications et lui faire contracter des engagements déplorables. Elle n'a pas réussi, la tactique a échoué. M. de Salvandy s'est contenté de quelques paroles dignes et simples, et nous l'en remercions sincèrement. M. Guizot n'avait rien plus à répondre. On ne discute pas sur des commérages dont le moindre détail blesserait toutes les formes parlementaires! On ne jette la couronne sur la tribune, quand on prend les gouverneurs représentatifs au sérieux! On ne foule pas aux pieds les principes de la charte, celui de l'inviolabilité du roi, on s'amuse pas à résoudre le problème de faire entendre à la chambre ce qu'elle ne veut pas, et qu'elle ne doit pas entendre. On ne se fait pas un jeu d'esprit de marcher sur des charbons brûlants et d'écluser, avec plus ou moins d'adresse, les articles de la constitution! M. Guizot n'avait qu'un mot à dire, et l'on en vint à une transaction. M. Thiers, qui n'est pas un homme indemnité parlementaire à M. Ledru-Rollin la propose, et M. Ledru-Rollin exige que la proposition soit faite par un homme identifié avec M. Thiers et qui en soit le représentant. M. Thiers, après une heure de discussion, a décidé qu'il valait mieux tout risquer que de passer à un discours de M. Ledru-Rollin qui aurait compromis la parole de M. Thiers avec la gauche. Ainsi la proposition sera devenue le gage de réconciliation.

Il est probable que les journaux de M. Thiers ne laisseront pas l'explication du Journal des Débats, laquelle nous avons tant plus porté d'ajouter foi que nous croyons.

responsabilité particulière nous a annoncé, il y a plusieurs jours, que l'intention de M. Ledru-Rollin était de mettre le roi en scène, et qu'on faisait d'actives démarches pour l'en dissuader.

Le Globe contient sur le même sujet l'article suivant: Les annales historiques racontent que le normand Rollon, faisant hommage au roi Charles de la province de Bretagne, mit, selon l'usage, sa tête sous les pieds du suzerain; mais les levés si haut, qu'il fit tomber le roi à la renverse, tombant ainsi dans un même acte, l'hommage et la rébellion. C'est précisément, avec la différence de la forme et de l'intention, ce qu'a fait aujourd'hui l'honorable M. Thiers.

A notre sens, le discours du 22 février posera sur la vie politique de M. Thiers. C'est un boulet qu'il s'est rivé au pied et qui le retiendra longtemps dans les rangs d'une opposition qu'il a combattue d'abord, qu'il a affaibli ensuite en la compromettant, et à laquelle il se donne aujourd'hui qu'elle n'est plus forte et qu'elle ne peut qu'embarasser sa marche.

Et pourquoi donc M. Thiers attachait-il tant de prix à violer toutes les règles du gouvernement constitutionnel, à révoquer les sentimens de la majorité, qui a demandé, tout d'une voix, qu'il fût rappelé à l'ordre? A-t-il à se plaindre de la royauté de juillet? Nous ne le pensons pas. M. Thiers n'a pas été méconnu, négligé, dédaigné; il a été pris par la royauté de juillet dans un bureau de journal, et porté à la tête de son pays. Admettons qu'on n'ait fait que lui rendre justice: cela ne valait-il pas un peu plus de gratitude?

### Bourse d'Amsterdam, du 26 février.

Les affaires en intégrales étaient aujourd'hui très-étendues. A l'ouverture de la bourse ces fonds montraient une nouvelle tendance à la baisse et déjà il se trouvait offert à 1/2 p. en baisse, lorsqu'il s'est présenté bon nombre d'acheteurs qui lui ont imprimé une hausse de 1/2 p. c. sur son cours d'hier. Les autres fonds hollandais étaient sans affaires.

Les actions de la Société de Commerce étaient également très-voulues et leur cours s'est amélioré de 1/2 p. c. sur leur cote d'hier.

Les actions du chemin de fer hollandais ont éprouvé aujourd'hui une hausse considérable, après qu'il y avait été fait des transactions à 83 1/2, leur cours augmenta rapidement à 90, pour rester à 92.

Les espagnols, sans affaires, étaient plus offerts.

Dans les portugais, également offerts, il y avait quelques transactions.

On a fait beaucoup d'affaires en grecs.

Cours de l'argent: prêt à garantie 2 1/2 %; pol. 3, 3 1/2 %; escompte 2 1/2 %.

Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 54; Holl. 5 % 100; Société de Commerce 14 1/2; Ardoin 2 1/2.

(Handelsbl.)

### EXTERIEUR.

#### RUSSIE.

St.-Petersbourg, 20 février. On apprend que l'empereur a accordé au prince Paskewitch, gouverneur du royaume de Pologne un congé d'une assez longue durée pour faire un voyage en pays étranger, et que le ministre de la guerre M. Tschernitschew est appelé à le remplacer provisoirement. On croit que le prince Paskewitch ne retournera plus à son poste, car on dit que les progrès qu'ont faits dans les derniers temps les menées des émigrés polonais, sont en grande partie attribués à la trop grande indulgence du prince.

Les mesures rigoureuses, prises à l'égard des habitans israélites, éveillent partout de vives sympathies, on espère que l'empereur cédera aux instances de plusieurs cours amies et adoucira le sort de ces malheureux.

La même correspondance parle de négociations ouvertes avec la cour de Vienne au sujet d'un mariage de la princesse Olga avec un archiduc d'Autriche.

(Gazette d'Augsbourg.)

#### ITALIE.

Turin, 15 février. Il paraît que le différend entre notre gouvernement et le bey de Tunis va de nouveau donner lieu à des malentendus. C'est la cour de Naples qui se plaint de ce que le cabinet sarde aurait violé un article du traité conclu entre ces deux gouvernemens, le 28 mars 1833. Dans ledit traité il est dit que les hautes parties contractantes s'engagent, pour le cas où un différend viendrait à s'élever entre une d'elles et les états barbaresques, d'en donner communication exacte à l'autre pour chercher d'un commun accord à aplanir les difficultés par la voie diplomatique, et qu'on n'aura recours à la voie des armes que lorsque tous les autres moyens auront été inutilement employés. On accuse maintenant la cour de Sardaigne d'avoir manqué à ces stipulations en acceptant secrètement la médiation de l'Angleterre; tandis que dans le traité en question les deux gouvernemens s'engagent mutuellement à n'accepter pour intermédiaire aucune puissance étrangère.

La cour de Turin aurait répondu à cette note que jusqu'à présent aucune mesure coercitive n'avait encore été arrêtée à l'égard du bey de Tunis, que l'on n'avait fait que surveiller les armemens qui s'effectuent en ce moment à Tunis; qu'on n'avait ni demandé ni accepté officiellement la médiation de l'Angleterre, et que, pour cette même raison, on avait refusé celle de la France.

#### ESPAGNE.

Madrid, 19 février. Le gouvernement a reçu des dépêches du général Roncali, en date du 18. A cette époque, Carthagène et Alicante tenaient encore, mais le général mande que les assiégés ne sont pas ouverts le feu contre les assiégeans. Il croit savoir que le découragement est grand dans leurs rangs. La mésintelligence et le désordre sont au milieu d'eux, et il paraît hors de doute que la soumission d'Alicante ne se fera pas attendre beaucoup.

Des préparatifs se font en ce moment au palais pour le mariage d'Aranjuez. La reine Isabelle et sa sœur doivent bientôt partir pour aller au devant de leur mère, dont chacun attend le retour avec impatience.

On fait beaucoup de commentaires sur la nature des dépêches arrivées de Naples au gouvernement espagnol: quelques personnes ordinaires bien informées, prétendent qu'elles expriment le plus vif mécontentement de ce que les journaux ministériels ont parlé de la possibilité d'un mariage entre la jeune reine et le comte Trapani, alors qu'on n'avait nullement l'intention de la réaliser; elles se plaignent qu'on ait entrepris si longtemps le public dans cette erreur afin de cacher des projets qu'on n'aurait pas osés avouer.

Ce qu'il y a de certain dans tout cela, c'est que le projet d'union avec le comte Trapani, dont la première pensée appartient à un journaliste français résidant à Naples, est complètement abandonné maintenant, et que l'on parle de nouveau du fils aîné de Don Francisco de Paule, qui, depuis la mort de la princesse Carlotta, serait le prétendant ayant le plus de chances,

et qui a, dit-on, l'appui de Marie-Christine.

Madrid, 17 février. Le remplacement du général Sancho à l'ambassade de Londres par le marquis de Vilama, a été nécessité par plusieurs causes et notamment par le silence obstiné et trop diplomatique du général; ses dépêches étaient très-rare. Le marquis de Vilama qui le remplace est un ancien chef politique de Madrid, sénateur actuel et frère du général Pezucla. Il est fils d'un ancien vice-roi du Pérou. C'est, dit-on, un homme d'un grand mérite et d'un caractère très-ferme.

L'infant don François Paul, apprenant officiellement le retour prochain de la reine-mère à Madrid, s'est empressé de témoigner à la reine Isabelle II, toute la part qu'il prenait à sa satisfaction bien naturelle. La plus parfaite harmonie règne maintenant entre les divers membres de la famille royale, qui attendent tous avec impatience que la reine Christine soit rendue à leurs affections.

On croit que le procès de MM. Madoz et Cortina sera terminé la semaine prochaine. Jusqu'ici le plus grand secret continue de régner sur toute cette affaire.

Tandis que le ministère actuel, malgré les attaques simultanées des jacobins et des absolutistes, continue à combattre et à vaincre la révolte, ainsi qu'à jeter les fondemens d'une tranquillité solide et inaltérable, il n'oublie pas d'améliorer nos relations diplomatiques avec les puissances étrangères. Nous savons que la cour de Prusse se montre très-disposée à reconnaître notre reine et le gouvernement constitutionnel; et que des négociations sont déjà entamées avec la Sardaigne, avec Rome et avec la cour de Bavière.

### FRANCE.

Paris, 25 février. Aujourd'hui à la petite bourse de Tortoni, on a fait quelques affaires en baisse dans les prix de 82 30 à 82 40. On reste 82 32 1/2.

La prise de possession de l'île de Taïti, qui a produit une si grande sensation en France et en Angleterre, a occupé le conseil des ministres depuis trois jours. M. le ministre de la marine a donné communication à ses collègues des dépêches de l'amiral Dupetit-Thouars. Il en résulte que cet amiral a agi de son autorité privée et sans instructions de son gouvernement. Il n'allègue d'autres griefs contre la reine Pomaré que le hissage d'un drapeau qui n'avait aucune signification.

Le ministère et le roi sont très-mécontents de cet événement, qui place le cabinet dans un grand embarras. Toutefois le gouvernement a décidé de consacrer l'amiral et de rétablir la reine Pomaré dans son pouvoir, ce qui ne manquera pas de produire dans toute la France, comme dans les chambres, une vive irritation. On accusera de nouveau M. Guizot d'avoir sacrifié l'honneur du pavillon français aux exigences du gouvernement britannique; aussi M. le ministre des affaires étrangères, dans l'entrevue qu'il a eue hier avec lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, lui a communiqué les intentions du cabinet des Tuileries, a demandé comme concession à faire à la France, le rappel de M. Pritchard, chef des missionnaires anglais. Il espère ainsi atténuer l'accusation qu'on fera planer sur lui.

L'opposition ne se contentera pas de cela et elle accusera le ministère de faiblesse, sinon de trahison. Cette affaire est destinée à donner lieu à une des discussions les plus orageuses que nous aurons eues dans la chambre des députés.

L'estafette d'Orient est arrivée ce matin à Paris avec des nouvelles importantes de Constantinople, en date du 8 de ce mois. Elles annoncent qu'une grave révolte venait d'éclater dans l'Albanie.

Le ministère a décidé dans un conseil tenu aujourd'hui, à midi, qu'il ne ferait pas une question de cabinet de la proposition de M. Combarel de Leyval qu'il considérait comme touchant au ménage de la chambre. Il se prononcera cependant contre cette innovation avec la majorité des conservateurs.

Voici la proposition déposée sur le bureau de la chambre des députés par M. de Combarel de Leyval:

Modifier l'art. 34 du règlement ainsi qu'il suit: Toute proposition ayant une loi pour objet, est votée par la voie du scrutin secret. A l'égard des autres propositions, la chambre vote par assis et levé, à moins qu'avant la première épreuve ou avant la seconde, si la première est douteuse, dix membres aient demandé le vote par division, ou que vingt membres aient demandé le scrutin secret.

Si les deux modes sont demandés simultanément, le vote a lieu simultanément.

M. de Corcelles a déposé hier sur le bureau de la chambre des députés un grand nombre de pétitions en faveur de la liberté d'enseignement, émanant des départemens du Rhône, de la Haute-Loire et du Pas-de-Calais. Les signataires sont au nombre de plus de deux cents.

Le bruit répandu hier à la bourse semble se confirmer, d'après lequel les députés de l'opposition auraient l'intention de protester contre la décision du bureau de la chambre dans le vote par assis et levé sur la proposition Rémusat. Cependant, la majorité des députés de l'opposition semble préférer ne pas protester contre la décision prise, mais faire une proposition pour qu'à l'avenir les votes aient lieu par division, suivant la méthode du parlement anglais.

Chambre des députés. — Séance du 23 février. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à accorder une pension à Mlle Drouet d'Erlon, et à ouvrir un crédit pour le paiement des funérailles de maréchal Drouet, comte d'Erlon.

La chambre a adopté à la majorité de 249 voix contre 10.

L'ordre du jour appelle les rapports de la commission des pétitions.

M. le président: M. Allard, rapporteur des pétitions sur les modifications de Paris, a la parole.

M. le rapporteur entre dans des détails techniques que leur étendue ne nous permet pas de reproduire; mais il nous paraît résulter assez clairement de cet exposé lucide, d'ailleurs, qu'on s'est conformé religieusement aux prescriptions de la loi, et qu'aucune des prévisions fâcheuses dont ses adversaires s'alarmaient contre elle, ne se sont réalisées. Pour ne citer qu'un seul fait, on avait parlé de la perturbation qu'amènerait aux environs de la capitale et dans la capitale même, la réunion d'une nombreuse population ouvrière. Eh bien! sur 25,000 ouvriers qui depuis plusieurs années ont été employés à ces grands travaux, il n'en est pas contre lesquels des plaintes se soient élevées.

A entendre les adversaires des modifications, elles sont un brüt



Tout politique, et ce n'est pas contre l'étranger qu'elles sont dirigées. Ce sont là d'odieuses défiances sur lesquelles je n'ai pas besoin d'insister. Toutefois, il est dans cet ordre d'idées quelques objections, auxquelles je vais répondre de la manière la plus explicite; mais auparavant j'examinerai les objections faites sur ces travaux au point de vue militaire.

M. le rapporteur termine son rapport en déclarant que la commission, à l'unanimité, propose de passer à l'ordre du jour sur les pétitions.

La chambre fixe la discussion à samedi, 2 mars. — La séance est levée.

### BELGIQUE.

On écrit d'Anvers en date du 26 février. Les armateurs sont informés qu'aucune soumission n'ayant été déposée jusqu'ici pour le départ du 15 avril prochain du service de navigation à voiles entre Anvers et la Vera-Cruz, il a été accordé un délai jusqu'au 1<sup>er</sup> mars à midi pour la remise des soumissions.

Les soumissions doivent être déposées au gouvernement provincial, Bureau N° 2, où les intéressés pourront prendre connaissance des programmes publiés pour les divers services.

Le projet de loi sur le jury universitaire contient le germe d'une rupture ouverte entre le gouvernement et les hommes connus sous le nom d'ultra-catholiques. Le mécontentement du parti se trahit à présent jusque dans les choses qui sont étrangères à la question du jury. Voici sur quel ton, le *Journal de Bruxelles*, dans un article sur la discussion du budget des travaux publics, fait allusion au projet nouvellement présenté:

« Le gouvernement paraît pousser un peu loin le désir de mettre la main dans tout: depuis le succès qu'il a obtenu dans la construction des chemins de fer, succès brillant et que nous sommes loin de contester, il semble croire que rien ne doit plus se faire sans lui et qu'il n'a qu'à se charger d'une entreprise pour la faire réussir. C'est cette réaction gouvernementale dont parlait naguère M. le ministre de l'intérieur dans la discussion de son budget, qui porte le pouvoir à s'immiscer dans toute chose comme entrepreneur d'industrie, aujourd'hui dans les travaux publics, demain dans les tabacs, plus tard dans d'autres affaires plus délicates encore. C'est entrer un peu vivement dans cette voie peu explorée, ce nous semble. *Il y a là plus d'un œuil, et l'un des plus redoutables à nos yeux, c'est l'état de suspicion en quelque sorte permanent dans lequel l'administration se trouvera, quoiqu'elle fasse pour y échapper.* »

Le revirement est donc à peu près complet. Hier, le ministère paraissait digne de toute la confiance de l'opinion ultra-catholique; aujourd'hui, on le met en état de suspicion. Il n'a fallu rien moins que la proposition relative au jury universitaire pour opérer cette métamorphose. (Précurseur.)

## VARIÉTÉS.

### LES RÉVOLUTIONS DE L'ARMÉE PORTUGAISE.

Don Pedro causait un soir, sous les bananiers de Saint-Christophe, avec le maréchal Da Cunha-Mattos, qui, comme lui, était né en Portugal.

— Savez-vous, maréchal, lui disait-il, que nos Portugais sont d' excellents soldats? Quel dommage qu'on ne leur fusille pas une demi-douzaine de chefs! Ce seraient alors les meilleures troupes du monde.

Et, en effet, l'armée portugaise est remarquable par sa tenue sous les armes, par sa propreté, par son air martial, par la précision de ses exercices et de ses manœuvres, par la constitution robuste de ses hommes, souvent si grêles en apparence, par leur sobriété, et par leur courage à toute épreuve. Dans la campagne de France en 1813, ce furent les Écossais et les Portugais que lord Wellington et les Anglais poussèrent sans relâche en avant pour enlever les batteries les plus formidables, à Bayonne, à Orthez, à Tarbes et à Toulouse. Les cadavres de ces intrépides étrangers ont engraisé les champs de la vieille Aquitaine.

Conduits par des officiers anglais, c'étaient les premiers soldats du monde, parce que le chef anglais, rivé à la discipline, s'échauffe à froid et ne recule pas. Rendus à leurs propres chefs, les enfants de la Lusitanie ont bien conservé leur antique valeur, mais, dans leur culte brutal pour la discipline, accoutumés à regarder ces chefs comme la discipline incarnée, ils ont obéi aveuglément à leurs moindres caprices, et sont devenus ainsi les instruments infailibles de ces révolutions continuelles qui désolent le Portugal. En vain la charte de don Pedro et la constitution de 1838 se réunissent-elles pour leur crier: « La force militaire est essentiellement obéissante; elle ne doit jamais se réunir pour délibérer ou prendre des mesures. Sa destination est de maintenir la sûreté intérieure et extérieure du royaume, sous les ordres du gouvernement, à qui il appartient de l'employer comme il le juge convenable. » Le soldat portugais vous répond qu'il respecte la charte, qu'il obéit toujours à ses chefs, que ce n'est pas lui, mais bien eux qui se réunissent pour délibérer, et que le gouvernement, pouvant l'employer comme il veut, il est tout naturel qu'entre le gouvernement et lui, ce soient les officiers qui servent d'intermédiaires.

Or, comme le disait l'empereur du Brésil qui les connaissait bien:

— Sans ses chefs, le Portugais serait le premier soldat du monde.

Ces chefs, dignes descendants de cette poignée d'intrépides aventuriers qui conquit l'immensité de cette Inde, et chez lesquels on retrouve souvent les mêmes noms, sont aussi attachés que leurs soldats à la discipline, mais ils la comprennent différemment. La discipline pour eux consiste à avoir l'œil sur la blancheur de la buffleterie, sur le luisant des armes sur l'exacte symétrie des boutons de guêtres; à tenir la main à ce qu'un bataillon manœuvre comme un seul homme, à ce que les faisceaux d'armes soient faits avec ordre et promptitude, à ce que le soldat a vite ou retardataire ne puisse, sous aucun prétexte, se soustraire à la salle de police. Ces officiers aiment beaucoup à s'occuper de politique; et cette politique, ils l'interprètent et la discutent avec leur légèreté d'esprit ordinaire. Jusque-là, rien de trop mal peut-être; mais, disent-ils, avant d'être officiers nous étions citoyens; nous le sommes encore; c'est un privilège dont qui que ce soit au monde ne nous dépouillera. Et poussant un peu plus loin ce raisonnement, prétendant user en faveur des citoyens de ces armes et de ces soldats que la patrie leur confie pour les protéger, ils oublient un quatrième pouvoir qui n'est écrit ni dans la constitution, ni dans la charte, celui d'interpréter la charte relationnellement aux délits et de faire quand bon leur semble, sous un prétexte, bien certains que la nation,

calme, paresseuse, nonchalante, sanctionnera tout ce qu'ils auront fait.

Un écrivain anglais a comparé l'état moyen de l'armée portugaise à une fournaise ardente qui bout sans relâche, et à laquelle il faudrait un bras de fer pour imposer un couvercle qu'elle ne fit pas sauter à vingt pieds en l'air.

Cette race aventureuse qui enjambait le globe et dévorait l'espace, étouffée, captive, fautive d'air, dans les étroites limites du Portugal. Ce sont toujours ces hommes chevaleresques qui mettaient leur moustache en gage, et, manquant de munition, s'archaiaient les dents pour charger leurs mousquets.

Un mot maintenant sur les révolutions si fréquentes dont l'armée portugaise donne chaque année le signal. Et d'abord gardons-nous bien de les comparer à la révolution de juillet.

Les Révolutions de Portugal, auxquelles l'abbé Vertot, s'il vivait, pourrait ajouter sans peine une douzaine de volumes, ressemblent beaucoup plus à des revues sur la place de Carrousel, ou à des évolutions dans le Champ-de-Mars. Il est rare que ces braves, si prompts à faire couler le sang de l'ennemi, se rendent coupables entr'eux de la plus légère égratignure. Le soldat portugais a une répugnance invincible à faire couler le sang de son frère; et voilà pourquoi, afin d'en finir promptement, on se rallie dans ce pays à la dernière idée émise, quelque absurde et quelque anti-nationale qu'elle soit.

Du temps du roi don Jean VI, j'ai beaucoup connu à Rio-Janeiro le major Garcès, commandant le 3<sup>e</sup> léger, militaire intrépide, mais *cerveau brûlé*, si jamais il en fut. Il avait mérité, entre tous ses camarades, si extravagants eux-mêmes, le prix de l'extravagance; et nul n'eût osé le lui disputer. On ne l'appelait que le *fabricateur des révolutions*; et, en effet, chaque matin, Garcès, en prenant son chocolat, roulait dans sa tête une révolution nouvelle. J'avais fait sa connaissance dans un café voisin de la Douane, où nous avions l'habitude de déjeuner tous les deux. « Eh bien! collègue, me disait-il de l'air le plus simple du monde, faisons nous une petite révolution? » Et, comme je témoignais le peu de penchant que je me sentais pour ses prises d'armes continuelles: « J'en suis fâché pour vous, ajoutait-il d'un air piteux, vous ne ferez jamais votre chemin; il n'y a pas de la poudre française dans votre cerveau. »

Alors il s'approchait d'un vieux chef d'escadron d'artillerie, qui déjeunait à l'autre extrémité du café; une conversation intime d'un quart-d'heure s'engageait entr'eux, puis ils se levaient en se donnant le bras; Garcès payait la double dépense; et ils sortaient ensemble en me lançant d'un ton railleur ce manifeste: « Nous allons sauver la patrie et faire une révolution. »

Et, en effet, notre major était le plus intrépide sauveur que sa patrie ait jamais en la gloire de posséder. Il la sauvait régulièrement trois fois par semaine et n'était pas plus fier pour cela. Une demi-heure après le départ des deux amis, on entendait le bruit d'une musique militaire sur la place de la Bourse, de bruyantes acclamations y répondaient. C'était le major Garcès qui, sur son petit cheval blanc, environné d'une tourbe de gamins et suivi du 3<sup>e</sup> léger et de la batterie du commandant Souza, faisait par un magnifique soleil sa majestueuse entrée dans la belle rue d'Ouvidor. Les marchands fermaient précipitamment leurs magasins. La rue était bientôt déserte, à l'exception de la troupe et de son escorte de gamins qui, précédés du major, s'avançaient au pas de charges vers le palais de Saint-Christophe. Quand on était arrivé sous le balcon, la garde prenait les armes, et le roi don Jean VI ne tardait pas à se montrer avec sa famille.

— Que désirez-vous, mes amis? criait-il aux nouveau-venus. Avez-vous quelque demande à adresser à votre roi?

Et les chefs de la troupe se consultaient, car ils n'avaient rien arrêté d'avance, rien, si ce n'est la révolution.

— Que demanderons-nous? disait Garcès à Souza.

— Que demanderons-nous? disait Souza au capitaine de grenadiers; et ainsi de bouche en bouche, et tout le monde se regardait, et personne d'abord ne résolvait rien.

— Si nous demandions le renvoi du ministre des finances? disait le trésorier du bataillon.

— Oh! non, plutôt celui du ministre de la guerre, disait un sous-lieutenant.

— J'aimerais mieux qu'on destituât le ministre des cultes, disait un autre.

Et chacun cherchait à faire prévaloir son opinion, sans motif aucun, seulement afin de prouver qu'on était venu là pour quelque chose. Le roi don Jean VI attendait toujours au haut du balcon. Souvent, pour en finir, on abandonnait au sort le choix du ministre à renvoyer, et parfois aussi le sort en décidait mieux que les hommes. Quand ce choix était bien arrêté, la troupe le manifestait par de bruyantes acclamations. Le roi Jean, un peu dur d'oreille, avait d'abord de la peine à saisir ce nom à la volée mais dès qu'il le tenait:

— Mes chers camarades, disait-il à la troupe, vos vœux sont exaucés; je renvoie le ministre dont vous avez eu à vous plaindre. Etes-vous contents?

Et les cris de *Vive le roi!* éclataient de toutes parts. Et souvent le ministre destitué était là sur le balcon, près du roi assistant en personne à son exécution populaire.

Ce beau triomphe obtenu, le major se rengorgeant sur son dextrier, se remettait en route, suivi de ses gamins et de ses soldats, aux cris de *Vive Garcès!* dinnant et recevant de part et d'autre des poignées de maïs et répétant sans relâche:

— Etes-vous contents de moi, mes amis?

Dans la rue d'Ouvidor, les marchands rouvraient leurs magasins aussi promptement qu'ils les avaient fermés; tout reprenait un air de fête; les balcons se garnissaient de dames, les acclamations redoublaient, et, tout le long du trajet, une pluie de fleurs et de lauriers couvrait les triomphateurs. Le soir, il y avait illumination spontanée, universelle; le portrait et le buste de Garcès étaient exposés partout; et lui, pas plus fier que le matin, venait s'asseoir de nouveau, sans rancune, près de moi, au café de la douane, et vidant un verre de limonade:

— La journée a été superbe, me disait-il. Notre libéralisme a reçu sa plus belle récompense: la patrie est encore une fois sauvée.

Moi je lui disais *tout bas*, de peur de me faire lapider:

— Prenez-y garde, collègue, vous finirez par la perdre, à force de la sauver.

Quand le roi don Jean VI fut revenu en Portugal et que don Pedro eut remplacé au Brésil, Garcès et ses amis crurent pour continuer à Rio-Janeiro leur taquinerie de révolutions hebdomadaires. Ils ne tardèrent pas à reconnaître que les temps

étaient changés. Un matin, à six heures, don Pedro, accompagné d'un seul aide-de-camp, arrivait à la caserne de la Bourse dans la chambre de Garcès, qui était encore couché:

— Vous ferez donc toujours des vôtres? dit l'empereur à voix courroucée. Je vous en prévins, major, il faut que cela finisse. Qui est le maître ici, de vous ou de moi?

Garcès, réveillé en sursaut, releva par-dessus ses yeux son bonnet de coton, et regardant fixement l'empereur:

— Vous voulez savoir, n'est-ce pas, qui est le maître ici? bien! ce ne sera pas long.

Et, se levant, courant à la fenêtre, il aperçut dans la cour la caserne un cornet de voltigeurs qui nettoyait sa buffleterie.

— Cornet, dit le major, sonne, mon ami, sonne!

Et le cornet de sonner, et le bataillon de semetteur en bataille.

— Vous voyez bien maintenant, sire, dit Garcès d'un air triomphant, qui est le maître ici, de vous ou de moi.

Il n'y avait pas à lutter de raisonnement dans un pareil cas avec un chef qui connaissait si bien la discipline et qui le savait si bien comprendre à ses soldats. Mais, quelques jours après, Pedro renvoyait à Lisbonne Garcès et le 3<sup>e</sup> léger. Réveillé aujourd'hui d'un nom et d'un titre nobiliaire, il a fait son chemin, grâce à son système immuable de petites révolutions. Un de ses officiers-généraux les plus turbulents du Portugal dans cette voie d'insurrections journalières, le 3<sup>e</sup> léger ne s'en est pas trop mal sur les traces de son ancien chef.

C'est ainsi qu'on entend la discipline et qu'on fait des révolutions en Portugal.

Au moment où j'achève ce feuilleton, j'apprends sans la moindre surprise qu'une nouvelle révolution vient d'éclater en Portugal. Il y avait déjà longtemps que ces soldats se tenaient les bras croisés cherchant des yeux à l'horizon un point où annonçât une insurrection quelconque. Il sont servis à se battre en voilà encore une! Selon l'usage, elle est toute militaire, pourtant toute pacifique, fort différente de celles d'Espagne auxquelles toute la société prend part, et qui ne cessent sans effusion de sang. Celle-ci, au contraire, soyez en certain terminera sans la plus légère égratignure. Le peuple a son carnaval à voir défilé la révolution dans les rues et les places publiques. Les mères y mènent leurs petits enfants; main; il n'y avait pas le moindre danger à courir; la tenue des troupes était magnifique; impossible de se procurer un beau spectacle à aussi bon marché.

### Théâtre-Royal-Français.

Joué le 29 février, (Représentation N° 106.)

La neuvième représentation de:

### LA REINE DE CHYPRE,

grand opéra en cinq actes, paroles de H. de St.-Georges, musique de M. F. Halévy.

Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

### ANNONCES.

### POUR CAUSE D'ABANDON DE CULTES A LOUER

pour un terme de 20 ou 30 ans, et pour être immédiatement en jouissance.

La belle FABRIQUE DE FAYENCE avec deux Moulins dépendant d'Echternach au Grand-Duché de Luxembourg, présentant par sa géographie tous les avantages sous le rapport des matières premières trouvent en majeure partie sur les lieux, que pour le débouché de marchandises, favorisé tant par de grandes routes et la rivière de la Moselle par l'union douanière allemande et le traité de commerce avec la Belgique. Les Bâtimens spacieux de cet Etablissement permettent d'y établir outre tout autre usine et avantageusement une verrerie, vu que les matières premières essentielles, se trouve à proximité d'Echternach. Pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser au propriétaire M. Bondelinger, à Echternach.

### Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 26 Février.

	COURS	OUVERT.
	24 fév.	
Deute active	5	100
Dito d'or	2 1/2	54 1/2
Dito des Indes	5	99 1/2
Syndicat	4 1/2	94 1/2
Dito	3 1/2	—
Société de Commerce	4 1/2	140
Dito nouvelle	4 1/2	—
Emprunt de 1836	4	97
Chemins de fer du Rhin	4 1/2	83 1/2
Dito de Harlem	—	83 1/2
Dito de Rotterdam	—	—
Act. du lac de Harlem	5	—
Oblig. Hope & C. 1793 & 1816	5	108 1/2
Dito dito 1823 & 1829	5	108 1/2
Inscriptions au Grand Livre	6	73 1/2
Certificats au dit	6	75
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	99 1/2
Emprunt de 1840	4	91 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90
Passive	5	5 1/2
Deute différée à Paris	—	7 1/2
Deferred	—	—
Ardois	5	21 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—
Dito métalliques	5	—
Dito dito	2 1/2	—
Angleterre	3	—
France	3	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—
Portugal	5	—
Actions 1836	5	—
Cons. Ann.	5	—
Portugal	2 1/2	46 1/2
Obligations à Londres	2 1/2	46

### Bourse d'Anvers du 26 Février.

Métalliques, 5% ». — Naples, 5% ». — Ardois, 5% ». — Dette différée ancien, 7 1/2. — Passive, 5% ». — Lots de Hesse, 68 1/2. — Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardois, 21 1/2. — Coupons, 5 1/2.

### Bourse de Vienne du 19 Février.

Métalliques, 5% 111. — Dito, 4% 100 1/2. — Dito, 3% 77 1/2 de 1834, 150. — Actions de la Banque 1836.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Laga Nieuwe Borssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn.